



## OBLIGATION VACCINALE – PASSE SANITAIRE

### Une raison supplémentaire pour se mobiliser TOUS ENSEMBLE par la GREVE le 5 octobre !

#### Les Psychologues du Travail de Pôle emploi concernés et menacés !

L'information est tombée via un mel de JY Cribier, DGARH, le 8 septembre au soir aux Délégués Syndicaux Centraux et aux éluEs du CSEC.

« nous profitons de ce message pour vous informer que nous avons reçu ce jour la confirmation de l'applicabilité de l'obligation vaccinale aux psychologues de Pôle emploi. (...) Afin de tenir compte des délais nécessaires pour que chacun de ces collègues puisse se conformer à cette obligation, tout en s'inscrivant dans le cadre légal, le calendrier de mise en œuvre sera le suivant :

Pour pouvoir continuer à exercer son activité le psychologue devra, si il ne bénéficie pas d'un schéma vaccinal complet et ne peut présenter de certificat médical de contre-indication ou de rétablissement:

- A partir du 27 septembre 2021 et jusqu'au 1 octobre : présenter un test de non contamination valable 72h
- Du 4 octobre 2021 et jusqu'au 15 octobre 2021 : justifier de l'administration d'au moins une des doses requises dans le cadre du schéma vaccinal à plusieurs doses et présenter le résultat d'un test de non contamination valable 72h
- A compter du 16 octobre 2021, le psychologue devra obligatoirement présenter un certificat de statut vaccinal complet. »

**La CGT Pôle emploi réaffirme son soutien aux Psychologues du travail et sa disponibilité pour les accompagner en cas de menace de suspension de leur contrat de travail.**

### POUR LA CGT POLE EMPLOI, AUCUNE SANCTION NE DEVRAIT ETRE DE MISE POUR RAISONS SANITAIRES.

**La CGT Pôle emploi est favorable à la vaccination, facteur de progrès social pour l'humanité, à condition qu'elle soit partagée.** La pandémie de Covid 19 est mondiale et endémique, les brevets doivent impérativement être levés. Les moyens pour l'Hôpital public doivent enfin être renforcés, notre santé n'a pas de prix ! L'austérité budgétaire à l'encontre des Services Publics, dont Pôle emploi, doit cesser !

La vaccination - qui empêche les formes graves de la Covid 19 - nécessite de convaincre et de rassurer, pas de sanctionner ! En ce sens, **la CGT Pôle emploi s'oppose à l'obligation vaccinale et au Passe Sanitaire.**

Depuis le début, **la gestion de la crise sanitaire est calamiteuse** comme en témoignent les dispositions contradictoires et chaotique du gouvernement, les différents PRA à Pôle emploi ou l'annonce au CSEC du 28 juillet par JY Cribier que Pôle emploi ne serait pas concerné ni par l'obligation vaccinale, ni par le Pass sanitaire !

**L'unique cohérence gouvernementale** réside dans **la persistance d'aides directes ou d'exonérations de cotisations sociales aux employeurs** (200 milliards d'euros ont été accordés au secteur privé depuis le début de la pandémie, principalement aux grandes entreprises et sans aucune contrepartie), **les mesures liberticides liées à l'Etat d'Urgence sanitaire ou la Loi de Sécurité Globale**, **la responsabilité qu'il fait porter dans la prolifération du virus sur les individus en lieu et place d'une véritable politique de santé publique**, **les attaques incessantes contre le droit du travail, les services publics et à notre protection sociale.**

**Le Passe sanitaire illustre cette politique et doit être combattu collectivement.** L'immixtion des employeurs sur notre état de santé en lieu et place de la Médecine du travail est inacceptable, tout comme l'est la différenciation d'accès au droit (à la santé, au transport, à la culture...) pour les citoyens.

## LE 5 OCTOBRE, TOUS EN GREVE ET DANS LES MANIFESTATIONS